

DOCUMENTS A FOURNIR

Avant l'entrée du résident :

Le résident :

- Copie de la Carte Nationale d'Identité ou tout autre document d'identité,
- Copie de l'attestation de droit + copie de la carte Vitale,
- Copie de la carte mutuelle,
- Copie des avis d'imposition des deux dernières années,
- Copie de la dernière taxe foncière,
- Acte de propriété,
- Copie du dernier relevé de compte courant+ Copie relevé de compte épargne
- Un Relevé d'Identité Bancaire,
- Copie des titres de pension et de retraite (pour un placement à l'aide sociale),
- Décision notifiée APA,
- Copie de l'assurance responsabilité civile personnelle,
- Copie de la notification de mise sous protection juridique, (le cas échéant)
- Contrat obsèques (si souscription).
- Les Coordonnées du référent familial

■ La personne qui se porte caution solidaire :

- Copie de la Carte Nationale d'Identité,
- Copie du dernier avis d'imposition,
- Un Relevé d'Identité Bancaire.

Le jour de l'entrée du résident :

- Carte vitale, le jour de l'entrée du Résident
- Signature du contrat de séjour